

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 26 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six mai, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la Mairie Déléguée d'Aiguebelle, sous la présidence de Monsieur RICO-PEREZ José, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	22/05/2023
En exercice : 23	Date d'affichage :	2/05/2023
Présents : 17		
Votants : 22		

Présents : MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - BIBOLLET Nicolas - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno - RICHARD Denis

Mmes BAZIN Josyane - COMBET Claire - GAZET Véronique - GENON Marie - JABOUILLE Martine - JALLIFFIER-VERNE Christelle - MASSUTTI Carole - LEGRAND Alexandra

Excusés : M. GACHET Roger -
M. DELWAL Jean-Luc (Procuration à M. MELLAN Lionel)
M. RIZZON Bruno (Procuration à M. RICHARD Denis)
Mme BOIVINEAU Myriam (Procuration à M. RICO-PEREZ José)
Mme PAVIET Laura (Procuration à Mme JABOUILLE Martine)
Mme PEREZ Stéphanie (Procuration à Mme Josyane BAZIN).

A été nommé secrétaire de séance : Bruno MICHELLAND



Objet : Demande de subvention association « Décapadiots » et « Lac de St Alban d'Hurtières »

Monsieur le Maire DONNE LECTURE au Conseil Municipal des demandes de subventions émises par l'association DECAPADIOTS et la commune de Saint Alban d'Hurtières.

Il PRECISE qu'en ce qui concerne l'association DECAPADIOT, cette subvention permet de les soutenir dans l'organisation de leur festival annuel qui rencontre beaucoup de succès.

Il INDIQUE qu'en ce qui concerne la commune de Saint Alban d'Hurtières, la commune de Val d'Arc a toujours soutenu l'aménagement et la sécurisation du Lac de Saint Alban d'Hurtières.

Il RAPPELLE au Conseil Municipal l'importance du soutien de ces intervenants sur le territoire de la Commune de Val-d'Arc.



Il PROPOSE au Conseil Municipal, d'accorder :

- o une subvention de 2000 euros (deux mille euros) pour l'association DECAPADIOTS,
- o une subvention de 2 000 euros (deux mille euros) pour le lac de Saint Alban des Hurtières,

Le Conseil Municipal après avoir écouté la présentation de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des personnes présentes et représentées :

- APPROUVE l'attribution de subvention par aux associations DECAPADIOTS, commune de Saint Alban d'Hurtières,
- DIT que le montant des subventions s'élève à :
 - o une subvention de 2000 euros (deux mille euros) pour l'association DECAPADIOTS,
 - o une subvention de 2 000 euros (deux mille euros) pour le lac de Saint Alban des Hurtières,
- CHARGE Monsieur le Maire de signer les documents correspondants,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune de Val d'Arc.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance

Monsieur le Maire

Le Maire
José RICO-PEREZ